



# CONCERTATION SUR LE PLAN DE MOBILITÉ 2026-2036 du Territoire de l'Ouest

INFORMEZ-VOUS ET CONTRIBUEZ  
À LA RÉFLEXION DES MOBILITÉS DE DEMAIN  
DU 12 JUILLET AU 4 OCTOBRE 2024

## 1. LE PLAN DE MOBILITÉ DU TERRITOIRE DE L'OUEST

### UNE STRATÉGIE MOBILITÉ POUR 2036

Le Territoire de l'Ouest a lancé en octobre 2023 la démarche d'élaboration de son nouveau Plan de Mobilité (PDM). Les communes de **La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu** sont concernées par cette démarche.

### UN PLAN DE MOBILITÉ, À QUOI ÇA SERT ?

À l'horizon 2036, le Plan de Mobilité a vocation à fixer les orientations pour les déplacements des personnes et des marchandises et le stationnement sur l'ensemble du territoire, en tenant compte des enjeux environnementaux et sociétaux actuels.

L'objectif principal est de rendre les mobilités plus efficaces pour tous, tout en visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre, en conformité avec les engagements nationaux en matière d'environnement, de protection de la santé et de lutte contre le changement climatique.

### LES EFFETS ATTENDUS

Le Plan de Mobilité doit permettre de répondre à plusieurs objectifs, tels que :

- Réduire la place de la voiture individuelle et ainsi diminuer les embouteillages et fluidifier le trafic routier ;
- Améliorer l'accès aux transports en commun pour tous les usagers ;
- Développer les modes de déplacement doux (vélo, marche à pied, etc.) ;
- Favoriser le covoiturage et l'autopartage ;
- Prendre en compte les besoins des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite.

### LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le Plan de Mobilité a vocation à proposer un plan d'action qui permettra d'améliorer la qualité de l'air, de réduire les émissions de GES de 30 % d'ici 2030 (objectif régional).

Les enjeux environnementaux majeurs en lien avec le PDM :

- Contribuer à la réduction des émissions de polluants et de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le Territoire de l'Ouest ;
- Préserver les terrains naturels et agricoles ;
- Préserver les continuités écologiques du territoire ;
- Lutter contre la pollution des milieux naturels et de la ressource en eau ;
- Renforcer la prévention et la protection des populations vis-à-vis du bruit.



## 2. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

### PORTRAIT DE TERRITOIRE

#### 212 000 HABITANTS

- **40 %** résidant sur le littoral (< 150m altitude) ;
- **45 %** résidant sur les mi-pentes (150-500m altitude) ;
- **15 %** résidant dans les Hauts (> 500m altitude).

#### 600 000 DÉPLACEMENTS (2016)

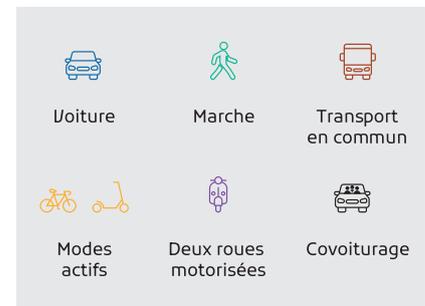
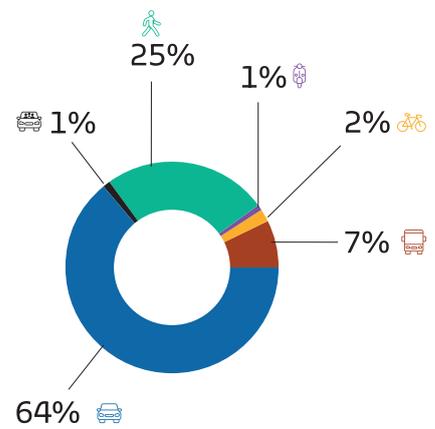
- **3,6** déplacement/jour/habitant sur les mi-pentes et les hauts ;
- **3,4** déplacement/jour/habitant sur le littoral.

#### LES TRANSPORTS REPRÉSENTENT EN 2019 SUR LE TERRITOIRE

- **39 %** des émissions de gaz à effet de serre (équivalents CO<sub>2</sub>) ;
- **58 %** des émissions d'oxydes d'azote (NOX).

#### LES ROUTES SATURÉES PAR LES VOITURES

Environ 110 000 véhicules par jour circulent sur le Territoire de l'Ouest, ce qui représente 64 % des déplacements.



#### UNE SITUATION PEU SOUTENABLE À LONG TERME

Demain, en considérant une croissance de +0,5 %/an, le Territoire de l'Ouest accueillera près de 230 000 habitants en 2036, ce qui représenterait près de 800 000 déplacements par jour. Le Territoire de l'Ouest questionne donc les ambitions de part modale à atteindre à horizon 2036 et les moyens à mettre en œuvre pour y arriver.

#### Quel pari faisons-nous sur l'avenir de nos déplacements à horizon 2036 ?



Augmenter la part des transports collectifs ?



Développer des modes de transport innovants (BHNS, TPC, Tram Ouest, etc.) ?



Développer les voies cyclables ?



Systématiser le covoiturage en entreprise ou lors d'événements de grande ampleur ?



Rendre les services de proximité accessibles à pied ?

### 3. LES DÉFIS DU PLAN DE MOBILITÉ

**Le Territoire de l'Ouest requestionne donc les ambitions de part modale à atteindre à horizon 2036 et les moyens à mettre en œuvre pour y arriver.**

6 défis ont été identifiés et doivent être intégrés à la réflexion pour permettre l'élaboration d'un Plan de Mobilité au plus proche des besoins des habitants, et prenant en compte leur inclinaison au changement d'habitudes.



#### DÉFI N°1

**Doter le territoire d'une armature de transport efficiente et de confiance pour les habitants et usagers.**

ENJEU : Permettre des déplacements plus vertueux et plus rapides.

#### DÉFI N°2

**Multiplier les solutions de mobilités actives pour les déplacements de courtes distances.**

ENJEU : Développer les pratiques de mobilités douces notamment sur des trajets de moins de 5 km, qui représentent 60 % des déplacements actuels du Territoire de l'Ouest.

#### DÉFI N°3

**Garantir la mobilité de tous**

ENJEU : Proposer une mobilité adaptée à tout public et notamment aux personnes à mobilité réduite, qui représentent plus de 5 % des habitants du Territoire de l'Ouest.

#### DÉFI N°4

**Faire du covoiturage un levier pour réduire le nombre de véhicules.**

ENJEU : Rationaliser l'usage de la voiture par une multi-occupation du véhicule.

#### DÉFI N°5

**Connecter les polarités au gré d'une intermodalité fonctionnelle.**

ENJEU : Réduire les distances sur le territoire par la construction d'un maillage organisé autour d'une intermodalité renforcée, et un report modal optimisé.

#### DÉFI N°6

**Développer des pratiques de mobilité raisonnées autour des futurs quartiers d'habitat et des zones d'activités économiques.**

ENJEU : Garantir un partage équilibré des zones d'activités et des nouveaux espaces d'habitats afin d'encourager et sécuriser les déplacements à pied et à vélo.



## 4. CONCERTATION ET CALENDRIER DE LA DÉMARCHE

### PARTICIPEZ ET FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

Nous vous encourageons à prendre part à cette concertation préalable pour façonner ensemble l'avenir de la mobilité durable sur le Territoire de l'Ouest.

Le Plan de Mobilité doit prendre en compte vos besoins et votre inclination au changement. Vos contributions seront donc intégrées au bilan synthétique qui guidera l'approbation finale du Plan de Mobilité au semestre 2026.

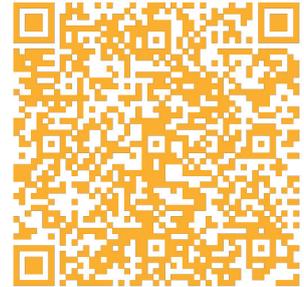
### UN REGISTRE DANS VOS MAIRIES

Le dossier de concertation et un registre papier sont également disponibles aux horaires habituels d'ouverture au public :

- Au siège du Territoire de l'Ouest  
1 Rue Eliard Laude, 97420 Le Port ;
- Hôtel de Ville de Saint-Paul  
14 Place du Général de Gaulle, 97460 Saint-Paul ;
- Hôtel de Ville de La Possession  
92 Rue Waldeck-Rochet, 97419 La Possession ;
- Hôtel de Ville de Le Port  
9 Rue Renaudière-Devaux, 97421 Le Port ;
- Hôtel de Ville de Trois-Bassins  
2 Rue du Général de Gaulle, 97426 Les Trois-Bassins ;
- Hôtel de Ville de Saint-Leu  
58 Rue Général Lambert, 97436 Saint-Leu.

### COMMENT CONTRIBUER ?

UN QUESTIONNAIRE EN LIGNE POUR RECUEILLIR VOS HABITUDES DE DÉPLACEMENT :



<https://www.tco.re>

### UNE CONTRIBUTION POSSIBLE PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE ET ADRESSE POSTALE

Des avis, questions et contributions peuvent être adressés par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

**courrier@tco.re**

et par voie postale à l'adresse suivante :

**Territoire de l'Ouest  
Direction de la Mobilité et des Transports  
1, Rue Eliard Laude  
BP 50049, 97822 Le Port**

Crédits contenu et conception : Territoire de l'Ouest, Ingerop, Cyathéa, Stratégies & Territoires

### LE CALENDRIER DE LA DÉMARCHE

